

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1102^e séance, tenue le mardi 5 juin 2018,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Michèle Brochu, M. Raphaël Fischler, Mme Renée Delaquis, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, M. Réjean Hébert; la représentante de l'École HEC Montréal : Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. Jesús Vázquez Abad; les membres nommés par le Conseil de l'Université : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau; un officier de la Faculté de médecine : M. Pierre Belhumeur; des officiers de la Faculté des arts et sciences : Mme Sophie Parent, Mme Marie-Marthe Cousineau; les étudiants : M. Denis Sylvain; une chargée de cours : Mme Françoise Guay; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers; le journaliste de Forum : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour la délibération CE-1102-6.1, de la Faculté des sciences infirmières : Mme Maria Martino, adjointe à la vice-doyenne aux études supérieures, M. Luc Bouchard, conseiller pédagogique; pour la délibération CE-1102-6.2, de l'École de santé publique : M. Régis Blais, vice-doyen aux études; pour la délibération CE-1102-6.3, de la Faculté de pharmacie : Mme Isabelle Lafleur, adjointe aux vice-doyennes, M. Grégoire Leclair, professeur adjoint, Mme Marie-France Beauchesne, professeure adjointe de clinique; pour la délibération CE-1102-7.4, de la Faculté des arts et des sciences : M. Denis Lafortune, professeur titulaire à l'École de criminologie

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalonde; les doyens : M. Frédéric Bouchard, Mme Isabelle Panneton, Mme Christine Théorêt, Mme Francine Ducharme, Mme Hélène Boisjoly, M. Jean-François Gaudreault-DesBiens; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. Tony Leroux, Mme Jacqueline Bortuzzo; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur général de la Direction des Bibliothèques, M. Richard Dumont; le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; des officiers de la Faculté des arts et sciences : Mme Louise-Hélène Richard; les étudiants : Mme Marie-Jeanne Bernier, M. Martin St-Pierre, M. Antoine Bertrand-Huneault; un substitut au chargé de cours : M. David Lewis; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claude Mailhot, Mme Claire Benoît

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

La présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : Mme Christine Théorêt (doyenne de la Faculté de médecine vétérinaire); Mme Pascale Lefrançois (doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation); M. Raphaël Fischler (doyen de la Faculté de l'aménagement); M. Jesús Vázquez-Abad (membre nommé par l'Assemblée universitaire; directeur du Département de didactique—FSÉ).

CE-1102-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1101^e séance tenue le 15 mai 2018
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Calendrier universitaire (académique)
 - Calendrier pour l'année 2021-2022
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1. Faculté des sciences infirmières
 - Modification au programme de DESS en sciences infirmières (2-630-1-2)
 - 6.2. École de santé publique
 - Modification au programme de Doctorat en santé publique (3-481-1-1)

- 6.3. Faculté de pharmacie
 - Modification au programme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques—option Développement du médicament (2-670-1-1) : abolition de quatre concentrations : « Chimie et fabrication », « Pharmacoéconomie / pharmacoépidémiologie », « Réglementation des médicaments », « Générale »; création de quatre nouvelles concentrations : « Réglementation, fabrication et conformité », « Recherche clinique », « Pharmacoéconomie et accès au marché »; « Pharmacovigilance et gestion du risque »
 - Modification au programme D.E.S.S. en développement du médicament (2-670-1-0)
 - Création d'un Microprogramme de deuxième cycle *Pratique en pharmacie communautaire* (2-675-6-1)
- 6.4. Faculté des arts et des sciences — Institut d'études religieuses
 - Modification au programme de Maîtrise en théologie pratique (2-885-1-2)
 - Modification au programme de D.E.S.S. en spiritualité et santé (2-885-1-4)
7. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
- 7.1. Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études
 - Octroi des diplômes par équivalence
- 7.2. Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Modification au programme de Mineure en études autochtones (1-081-4-0)
- 7.3. Faculté des arts et des sciences — Direction
 - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique (1-244-1-0)
- 7.4. Faculté des arts et des sciences — École de criminologie
 - Création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation « Étude du phénomène criminel »
8. Comité des nominations de la Commission des études
 - Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission des études
9. Élection d'un membre au Comité des nominations de la Commission des études
10. Affaires diverses
11. Prochaine séance
12. Clôture de la séance

CE-1102-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1101^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1101^e séance tenue le 15 mai 2018, tel que présenté.

CE-1102-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la dernière séance ; le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1102-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1102-4.1 Statuts de l'Université

Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, mentionne qu'à la suite de l'adoption de la nouvelle charte, l'étude du projet de modification des statuts de l'Université se poursuit à l'Assemblée universitaire, en vue de leur adoption par le Conseil. L'entrée en vigueur des statuts est prévue au 28 septembre 2018. La modification aux sections concernant la discipline restera à finaliser par la suite.

CE-1102-4.2 Résultats des processus d'admission et d'inscription

La présidente, Mme Louise Béliveau, invite la registraire de l'Université ainsi que les représentants des deux écoles affiliées, à présenter des données relatives à leurs processus respectifs d'admission et d'inscription.

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, indique que les résultats relatifs au processus d'admission au trimestre d'automne 2018 montrent une diminution de 381 candidats (ainsi que du nombre de choix), et une diminution de 218 candidats aux programmes de la Faculté de l'éducation permanente.

Les résultats relatifs aux programmes d'études supérieures montrent une augmentation de 446 candidats pour les programmes de deuxième cycle, et une augmentation de 66 candidats pour les programmes de troisième cycle. On a observé un déroulement plus rapide du processus de traitement des demandes (incluant la transmission des autorisations à s'inscrire). Des résultats relatifs au processus d'inscription au trimestre d'automne 2018 sont déjà disponibles (depuis le 7 mai). À ce jour, on observe une augmentation du nombre d'inscriptions (+ 23 %).

Le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre Baptiste, mentionne que les résultats relatifs aux programmes de premier cycle présentent une légère augmentation comparativement à l'année précédente, et un plus grand nombre d'offres d'admission a été transmis. Les résultats relatifs aux programmes d'études supérieures restent stables.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, indique que les résultats pour l'année 2018-2019 présentent une augmentation d'une proportion de 12 % du nombre de demandes d'admission, donnant lieu à une augmentation d'une proportion de 7 % du nombre de nouveaux inscrits (correspondant à + 3 % en EETC). Le nombre d'offres d'admission présente une augmentation d'une proportion de 35 % (donnant lieu à l'ajout de deux groupes). Les résultats relatifs à l'Année préparatoire au programme de BAA présentent une augmentation d'une proportion de 18 % des demandes d'admission, et une augmentation d'une proportion de 32 % des offres d'admission. Une augmentation d'une proportion de 20 % est observée pour le nombre d'admission aux programmes de deuxième cycle (donnant lieu à l'ouverture de deux groupes additionnels pour le programme de MBA). Les résultats relatifs aux programmes de Doctorat restent stables.

On remarque que l'application des processus présentés a pu être adaptée en regard des nouvelles modalités de calcul de la cote R.

CE-1102-5 CALENDRIER UNIVERSITAIRE (ACADÉMIQUE)
– Calendrier pour l'année 2021-2022
2018-A0033-1102-591, 591.1, 591.2

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présente ce point.

La Commission des études a adopté les calendriers universitaires (académiques) pour les années 2017-18 à 2019-20 en 2016 (CE-1083-6.4, 17 mai 2016) ainsi que le calendrier pour l'année 2020-21 en 2017 (CE-1092-5, 16 mai 2017). De manière à disposer d'un calendrier pour une durée de quatre à cinq ans, il conviendra d'adopter le calendrier pour l'année 2021-2022. On signale que, considérant que pour l'année 2021-2022, le congé des Fêtes déterminé par la DRH s'échelonne du 23 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclusivement, la date de la fin du trimestre d'automne 2021 sera donc au plus tard le 22 décembre, et la date de rentrée des étudiants au trimestre d'hiver 2022 sera celle du jeudi 6 janvier. La date de la semaine d'activités libres au trimestre d'hiver étant habituellement coordonnée avec la semaine de relâche scolaire de la CSDM, une vérification sera effectuée ponctuellement, le calendrier de la CSDM n'étant disponible qu'annuellement.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve le calendrier universitaire (académique) pour l'année 2021-2022, conformément au document 2018-A0033-1102-591.

CE-1102-6 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et doyenne (administratrice) de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Mme Michèle Brochu, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.4.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.1, la Commission reçoit Mme Maria Martino, adjointe à la vice-doyenne aux études supérieures, et M. Luc Bouchard, conseiller pédagogique, de la Faculté des sciences infirmières.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Réjean Hébert, présente le projet inscrit au point 6.2. Pour cette présentation, la Commission reçoit M. Régis Blais, vice-doyen aux études.

La doyenne de la Faculté de pharmacie, Mme Lyne Lalonde, présente les projets inscrits au point 6.3. Pour ces présentations, la Commission reçoit Mme Isabelle Laflleur, adjointe aux vice-doyennes, M. Grégoire Leclair, professeur adjoint, et Mme Marie-France Beauchesne, professeure adjointe de clinique.

La vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels de la Faculté des arts et des sciences, Mme Marie-Marthe Cousineau, présente les projets inscrits au point 6.4.

CE-1102-6.1 Faculté des sciences infirmières

– Modification au programme de DESS en sciences infirmières (2-630-1-2)
2018-A0033-1102-580

La modification au programme de DESS en sciences infirmières en propose une actualisation, notamment par la mise à jour des cours en cohérence avec celles apportées aux autres programmes et au répertoire de cours depuis 2008. Ainsi, la liste des cours à option (bloc B) a été révisée et bonifiée, permettant ainsi de mieux répondre aux différents besoins de formation des étudiants, selon leur cheminement (administration des services de santé, formation, expertise-conseil, infirmière praticienne spécialisée). La modification permettra également de faciliter le processus administratif relatif à la diplomation. La modification ne donne lieu à aucune création de nouveau cours. La structure du programme comporte 9 crédits de cours obligatoires et 21 crédits de cours à option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte au document 2018-A0033-1102-580.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de DESS en sciences infirmières (2-630-1-2), à la Faculté des sciences infirmières, conformément au document 2018-A0033-1102-580.

CE-1102-6.2 École de santé publique

– Modification au programme de Doctorat en santé publique (3-481-1-1)
2018-A0033-1102-581, 581.1

La modification au programme de Doctorat en santé publique vise principalement à répondre à une exigence de l'organisme d'accréditation *Council on Education for Public Health-CEPH*, quant aux contenus de formation et aux critères à rencontrer. Trois cours (PHM 6078, MSO 6611 et MSN 6136) seront remplacés par des cours de troisième cycle, et un séminaire en toxicologie de 6 crédits sera ajouté au répertoire de cours. Trois nouveaux cours de sigle SPU sont créés (dont deux cours séquentiels). Les aménagements afférents sont apportés à la structure du programme, laquelle comporte de 81 à 87 crédits de cours obligatoires (selon l'option suivie), 3 crédits de cours à option, et de 3 à 9 crédits de cours aux choix. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reporte aux documents 2018-A0033-1102-581 et 581.1.

En réponse aux questions présentées, des précisions portent sur la répartition des crédits attribués à la thèse et aux cours dans le contexte d'un programme de doctorat professionnel, et sur l'identification, dans les plans de cours, des exigences des cours selon le niveau auquel ils se trouvent offerts (cours de niveau 6000 ou 7000).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Doctorat en santé publique (3-481-1-1), à l'École de santé publique, conformément au document 2018-A0033-1102-581.

CE-1102-6.3 Faculté de pharmacie

- Modification au programme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques—option Développement du médicament (2-670-1-1) : abolition de quatre concentrations : « Chimie et fabrication », « Pharmacoéconomie / pharmacoépidémiologie », « Réglementation des médicaments », « Générale »; création de quatre nouvelles concentrations : « Réglementation, fabrication et conformité », « Recherche clinique », « Pharmacoéconomie et accès au marché », « Pharmacovigilance et gestion du risque »
- Modification au programme D.E.S.S. en développement du médicament (2-670-1-0)
- Création d'un Microprogramme de deuxième cycle *Pratique en pharmacie communautaire* (2-675-6-1)

2018-A0033-1102-582, 2018-A0033-1102-583, 2018-A0033-1102-584

La modification au programme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques propose une refonte majeure de l'option *Développement du médicament* de ce programme. Afin de mieux encadrer et guider le cheminement des étudiants, la structure actuelle de l'option—déclinée en quatre concentrations—sera remplacée par une structure comportant un important tronc commun de 22 crédits de cours obligatoires, et offrant quatre nouvelles concentrations (remplaçant les concentrations actuelles, abolies), comportant chacune de 5 à 8 crédits de cours à option. Les contenus de formation correspondent mieux à l'offre de cours et reflètent la qualité multidisciplinaire de la formation recherchée. Les 30 crédits de cours du programme correspondent à la structure du programme de DESS en Développement du médicament (2-670-1-0). Les étudiants ayant complété le programme de DESS peuvent compléter le programme de Maîtrise (45 crédits) par l'ajout des 15 crédits attribués à un stage ou à un travail dirigé en lien avec la concentration suivie. La modification donne lieu à la création de six nouveaux cours de sigle SBP. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reportée au document 2018-A0033-1102-582.

En réponse à une question, des précisions sont apportées sur les modalités de choix de cours des blocs à option des concentrations du programme de Maîtrise, l'étudiant pouvant choisir un cours à option ou un cours au choix, celui-ci devant être préalablement approuvé par le responsable de programme. Dans le cas où un cours ne serait pas disponible, celui-ci peut être remplacé par un cours approprié.

La modification au programme de DESS en Développement du médicament découle de la refonte de l'option correspondante du programme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques. Considérant la structure gigogne de ces programmes, la structure et l'offre de cours du programme de DESS ont été réaménagées en conséquence, par le regroupement des cours dans un tronc commun de 22 crédits de cours obligatoires, auquel s'ajoute un bloc de cours à option de 8 crédits, et par l'abolition des options. Des cheminements types pourront être proposés. Le programme de DESS ainsi modifié propose une consolidation des bases incontournables en développement du médicament, constituant ainsi un programme généraliste. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2019. La présentation reportée au document 2018-A0033-1102-583.

La proposition de la création d'un Microprogramme de deuxième cycle *Pratique en pharmacie communautaire* veut proposer une formation qui soit adaptée aux changements importants, survenus au cours des dernières années, quant au rôle du pharmacien communautaire. Le Microprogramme pourra également répondre aux besoins de formation des pharmaciens qui doivent obligatoirement suivre un minimum de 40 heures d'activités de formation sur une période de deux ans, depuis l'entrée en vigueur d'un règlement à cet effet, le 1^{er} avril 2018. La structure du Microprogramme proposé comporte 9 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option. L'implantation du Microprogramme, prévue au trimestre d'hiver 2019, donne lieu à la création de dix nouveaux cours de sigle PHM. La présentation reportée au document 2018-A0033-1102-584.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités des cours (les cours sont donnés en ligne et en présentiel, selon un calendrier adapté au contexte de formation continue du programme et au fait que les étudiants sont des pharmaciens en exercice). Le Bureau de la promotion de la qualité et le Centre de pédagogie universitaire ont été consultés sur les formules de formation envisagées, et un suivi est prévu. La Commission félicite la Faculté pour la pertinence de la formule de formation proposée pour ce Microprogramme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve :

- la modification au programme de Maîtrise en sciences pharmaceutiques—option Développement du médicament (2-670-1-1) : abolition de quatre concentrations : « Chimie et fabrication », « Pharmacoéconomie / pharmacoépidémiologie », « Réglementation des médicaments », « Générale »; création de quatre nouvelles concentrations : « Réglementation, fabrication et conformité », « Recherche clinique », « Pharmacoéconomie et accès au marché »; « Pharmacovigilance et gestion du risque »,
- la modification au programme D.E.S.S. en développement du médicament (2-670-1-0),
- la création d'un Microprogramme de deuxième cycle *Pratique en pharmacie communautaire* (2-675-6-1),

à la Faculté de pharmacie, conformément aux documents 2018-A0033-1102-582, 2018-A0033-1102-583, 2018-A0033-1102-584.

CE-1102-6.4 Faculté des arts et des sciences — Institut d'études religieuses

- Modification au programme de Maîtrise en théologie pratique (2-885-1-2)
 - Modification au programme de D.E.S.S. en spiritualité et santé (2-885-1-4)
-

2018-A0033-1102-585, 2018-A0033-1102-586

La modification au programme de Maîtrise en théologie pratique propose principalement la création du cours REL 6329—Théologies africaines (3 cr.), en lien avec une expertise présente à l'Institut et en lien avec des préoccupations de recherche des étudiants, lequel serait offert à option dans le programme, et la création de six cours de stage en intervention spirituelle (Stage en intervention spirituelle 1, 1.1, 1.2, 2, 2.1, 2.2, soit les cours REL 6650 (6 cr.), 66501 (0 cr.), 66202 (6 cr.), 6660 (6 cr.), 66601 (0 cr.), 66602 (6 cr.). Ces stages seraient offerts en milieu non-hospitalier (CHSLD, instituts de réadaptation, etc.), comportant 270 heures de travail (6 crédits). La modalité proposée permettra également aux étudiants la possibilité de compléter deux stages de 6 crédits chacun dans deux milieux différents. Chaque stage pourra être complété selon deux modalités : mode intensif (un stage de 6 crédits sur un trimestre, deux jours par semaine), ou mode régulier (deux stages respectivement de 0 et de 6 crédits complétés sur deux trimestres, un jour par semaine). La modification comporte également l'abolition de trois cours (REL 6232, 6317, 6325), offerts à option, dont les contenus n'apparaissent plus pertinents à la formation ou présentent des doublons avec les contenus d'autres cours. Les cours abolis seront également retirés de la structure des programmes de Doctorat en sciences des religions et de DESS en spiritualité et santé. La structure du programme suivi selon l'option Générale comporte 33 crédits de cours obligatoires (dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire), de 6 à 12 crédits de cours à option, et un maximum de 6 crédits de cours au choix. La structure du programme suivi selon l'option Spiritualité et santé comporte 15 crédits de cours obligatoires (dont 12 crédits attribués à la rédaction d'un essai), de 24 à 30 crédits de cours à option (dont un minimum de 12 crédits attribués à des stages), et un maximum de 6 crédits de cours au choix. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1102-585.

La modification au programme de DESS en spiritualité et santé propose principalement l'intégration, à la structure, les six cours de stages créés dans le cadre de la modification au programme de Maîtrise en théologie pratique. La modification comporte également des amendements aux conditions

d'admissibilité liées à la connaissance de la langue française et de la langue anglaise. La structure du programme comporte de 24 à 30 crédits de cours à option (dont un minimum de 12 crédits attribués à des stages), et un minimum de 6 crédits de cours au choix. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1102-586.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en théologie pratique (2-885-1-2), et la modification au programme de D.E.S.S. en spiritualité et santé (2-885-1-4), à l'Institut d'études religieuses de la Faculté des arts et des sciences, conformément aux documents 2018-A0033-1102-585 et 2018-A0033-1102-586.

CE-1102-7 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présente le projet inscrit au point 7.1, et fait une présentation générale des projets inscrits aux points 7.2 à 7.4.

La vice-doyenne aux études de premier cycle et aux stratégies numériques, Mme Sophie Parent, présente les projets inscrits aux points 7.2 à 7.4. Pour la présentation du projet inscrit au point 7.4, la Commission reçoit M. Denis Lafortune, professeur titulaire à l'École de criminologie.

CE-1102-7.1 Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études

– Octroi des diplômes par équivalence

2018-A0033-1102 587, 587.1

Considérant les modalités adoptées par la Commission des études (CE-947-6, 9 mai 2000, et CE-949-7.5, 24 octobre 2000), des modifications sont proposées aux modalités relatives à l'octroi d'un baccalauréat par équivalence, de manière à en étendre l'application aux étudiants exclus d'un programme de grade de 90 crédits en raison d'un échec à un stage terminal obligatoire, dans la mesure où ceux-ci se conformeront à la prescription de leur Faculté, et réussissent des crédits compensatoires. Une recommandation, par une Faculté, d'octroi d'un diplôme de grade (baccalauréat, ès arts, ès sciences ou ès sciences de la santé) à un étudiant inscrit dans un programme de grade de baccalauréat de 90 crédits, doit suivre huit conditions définies. Le diplôme ainsi décerné comportera une référence générale au domaine d'études, soit « arts », « sciences » ou « sciences de la santé », mais ne fera pas référence au programme initialement suivi par l'étudiant.

Une seconde proposition porte sur la définition de modalités afin de permettre l'octroi d'une mineure par équivalence ou d'une majeure par équivalence aux étudiants ayant interrompu leurs études dans un programme de grade auquel aucun programme de majeure disciplinaire ou de mineure disciplinaire n'est associé. L'octroi d'un tel diplôme devra suivre sept conditions définies. Le diplôme ainsi décerné comportera une référence générale au domaine d'études, soit « arts » ou « sciences », mais ne fera pas référence au programme initialement suivi par l'étudiant.

Les modalités proposées seront effectives à compter du trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1102-587.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, reçoit favorablement les propositions. Il observe que les conditions définies pour l'octroi d'une majeure ou d'une mineure par équivalence indiquent que la demande ne doit pas être effectuée au-delà d'un délai de deux ans après la dernière inscription dans le programme (deuxième alinéa de la page 3 du document de présentation). Considérant les modalités prévues au Règlement des études de premier cycle pour l'octroi d'un baccalauréat par cumul (article 17), lesquelles prévoient un délai de dix ans après la dernière inscription, M. Blanchette propose d'harmoniser la formulation de cet alinéa avec celle de l'article 17 quant au délai indiqué, et de le porter à dix ans.

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, reçoit la proposition présentée. Elle suggère de reporter l'adoption de la proposition portant

sur l'octroi d'une majeure ou d'une mineure par équivalence, afin de compléter préalablement les vérifications nécessaires, notamment sur la concordance des modalités mentionnées. La Commission convient de la suggestion présentée, et convient de procéder uniquement à l'adoption de la proposition portant sur l'ajout d'une modalité relative aux programmes de grade de 90 crédits comportant un stage terminal obligatoire.

En réponse à une question sur la condition relative à l'acceptation de renoncer au diplôme obtenu (cinquième alinéa de la page 3), la registraire, Mme Marie-Claude Binette explique les différentes modalités relatives au retrait du diplôme octroyé par équivalence dans le cas où, par la suite, l'étudiant viendrait compléter le programme d'origine jusqu'à obtention du diplôme. Dans ce cas, le premier diplôme émis par équivalence serait retiré, afin que deux diplômes parallèles ne soient pas conservés dans le système.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux modalités relatives à l'octroi d'un baccalauréat par équivalence [adoptées par les résolutions CE-947-6, 9 mai 2000, et CE-949-7.5, 24 octobre 2000] —ajout d'une modalité relative aux programmes de grade de 90 crédits comportant un stage terminal obligatoire—, conformément aux termes du document 2018-A0033-1102-587 modifié.

CE-1102-7.2 Faculté des arts et des sciences — Direction
— Modification au programme de Mineure en études autochtones (1-081-4-0)
2018-A0033-1102-588, 588.1

La modification au programme de Mineure en études autochtones porte principalement sur la structure du programme et sur les conditions d'admission, et vise à corriger certains irritants observés au cours des premières années d'implantation du programme. Ainsi, l'exigence d'avoir complété 12 crédits de niveau universitaire afin de pouvoir s'inscrire au programme sera retirée, afin de pouvoir dorénavant recevoir dans le programme les finissants du cégep (un nombre significatif de demandes d'admission provient de candidats souhaitant s'inscrire au programme dès l'obtention du DEC). Dans la structure, le maintien de deux blocs de spécialisation (70B et 70C) apparaît problématique, en raison de la variabilité de l'offre de cours d'un département à un autre, et, de ce fait, de la disponibilité effective de certains cours. Les deux blocs de cours de spécialisation seront donc fusionnés en un seul bloc (nouveau bloc 70D—*Autochtones du Québec, du Canada et du monde*); ce regroupement facilitera le choix de cours en fonction des cours offerts, et des cheminements types seront proposés (annexe au document de présentation, page 3). Les nouveaux blocs 70B et 70C deviennent des blocs de cours de méthodologie (1 et 2); le premier bloc proposera des cours utiles aux étudiants ne détenant pas de formation universitaire en sciences sociales; le second bloc proposera des cours d'approfondissement de certains concepts méthodologiques. Le bloc 70E—*Cours connexes* sera actualisé de manière à regrouper des cours pertinents à la formation recherchée. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1102-588.

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les raisons du retrait de la condition d'admission indiquant d'avoir complété un nombre de 12 crédits universitaires (notamment, cette exigence n'apparaissait plus adéquate, en raison de la trop grande variété des formations disciplinaires suivies par les candidats; la modalité choisie en lieu et place (établissement de deux blocs de cours de méthodologie [70B et 70C] ainsi que du nouveau bloc 70D) apparaît mieux appropriée et permet de répondre à l'intérêt des finissants du DEC pour ce programme), et sur le nombre d'étudiants reçus à ce programme (entre 20 et 30 étudiants).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Mineure en études autochtones (1-081-4-0), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2018-A0033-1102-588.

- CE-1102-7.3 Faculté des arts et des sciences — Direction
– Modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en
Économie et Politique (1-244-1-0)
2018-A0033-1102-589, 589.1
-

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique propose un réaménagement de la structure du programme. Au bloc 71A (cours obligatoires), le cours ECN 1160 est retiré, ce cours n'étant plus obligatoire pour le programme de Baccalauréat spécialisé en sciences économiques, et le nombre de crédits obligatoires du bloc passera de 21 à 18. Les blocs 71B et 71C seront remplacés, et les contenus de ces blocs seront redistribués dans trois blocs de cours : bloc 71B—*Méthodes de recherche en économie et politique* (minimum 3 cr.; maximum 6 cr. —de manière à ce que les étudiants souhaitant s'inscrire à des cours de sigle ECN de niveau 3000 ou souhaitant poursuivre des études supérieures au programme de Maîtrise en économie, puissent compléter les cours ECN 1070 et 1075); bloc 71C—*Méthodes de recherche quantitatives I* (minimum 3 cr.; maximum 6 cr.); bloc 71D—*Méthodes de recherche quantitatives II* (minimum 3 cr.; maximum 6 cr.). Ces deux derniers blocs regrouperont les cours de méthodologie, mais indiqués de manière à faciliter l'identification des cours de méthodologie à suivre en fonction d'un cheminement axé sur l'économie ou d'un cheminement axé sur la science politique. La nouvelle distribution des cours permet également de faire ressortir les forces, et exigences, du programme en regard de la méthodologie quantitative. Le bloc 71E sera dorénavant intitulé *Cours d'intégration*, et comportera 9 crédits de cours obligatoires. Le bloc 71H est réaménagé de manière à ajuster correctement les crédits de sigles ECN et POL ainsi que les minimum et maximum de crédits, en fonction des exigences du programme d'avoir complété un nombre de 33 crédits dans chacune des deux disciplines constituantes. Des ajustements complémentaires sont apportés aux blocs 71I, 71J et 71Z. Des modalités de transition entre le programme actuel et la nouvelle version du programme ont été définies, ainsi que des modalités d'information auprès des étudiants. Les modifications concernent les départements de Science économique et de Science politique, et ceux-ci en ont été avisés. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1102-589.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Économie et Politique (1-244-1-0), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2018-A0033-1102-589.

- CE-1102-7.4 Faculté des arts et des sciences — École de criminologie
– Création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation « Étude du
phénomène criminel »
2018-A0033-1102-590, 590.1
-

La création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation « Étude du phénomène criminel » se pose en regard des opportunités de collaboration entre les champs de la criminologie et de la victimologie, ainsi qu'en regard de l'établissement, en juillet 2015, de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec—OPCQ, donnant lieu à la définition d'actes réservés (l'accès à l'ordre professionnel est réservé aux détenteurs du Baccalauréat spécialisé en criminologie), principalement exercés par les criminologues œuvrant au Ministère de la Santé et des Services sociaux (par exemple, dans les Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse, ou dans les établissements de psychiatrie légale). Ainsi, plusieurs emplois restent disponibles et offerts aux finissants qui ne s'inscrivent pas à l'OPCQ, notamment, dans les domaines de l'intervention criminologique et de l'analyse

criminologique. Considérant les besoins importants des employeurs dans ces domaines et dans d'autres domaines n'exigeant pas l'appartenance à l'OPCQ, et considérant l'employabilité des candidats présentant des parcours de formation différenciés mais pertinents, il a paru opportun de proposer un programme de baccalauréat par cumul avec appellation, afin de répondre aux besoins des milieux et aux besoins de formation. La modalité du programme de *Baccap* vise ainsi à offrir la possibilité d'acquérir un diplôme de B.Sc., dont le parchemin pourra témoigner, par son appellation et par la mention des programmes constitutifs, de la nature de la formation recherchée, et favoriser la reconnaissance et la lisibilité de la formation suivie (comparativement à un baccalauréat par cumul). La modalité proposée a été fondée sur les caractéristiques générales d'un *Baccap*, telles que définies par les balises adoptées par la Commission des études en 2014 (CE-1072-5.4, 9 décembre 2014). Deux listes de programmes ont été identifiées, en vue des combinaisons reconnues dans le cadre du Baccalauréat par cumul avec appellation « Études du phénomène criminel », et comportent des programmes provenant de divers départements de la Faculté des arts et des sciences, des programmes de la Faculté de l'éducation permanente, et des programmes de l'École HEC Montréal et de l'École Polytechnique. En vue de l'obtention du *Baccap*, les étudiants doivent obligatoirement compléter le séminaire d'intégration CRI 3401—*Études du phénomène criminel*, lequel sera intégré à la structure des programmes constitutifs. Selon le cas, des étudiants ayant complété ce *Baccap* pourraient avoir accès à certains programmes de deuxième cycle en criminologie (selon les conditions d'admissibilité). L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2018. La présentation reportée au document 2018-A0033-1102-590, lequel décrit le contexte et les champs de pratique de la formation proposée (en regard de l'intervention criminologique et de l'analyse criminologique).

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, souligne la qualité de la collaboration qui a eu cours entre les Facultés et les écoles affiliées concernées, ainsi que la pertinence de la formation proposée en regard de la tradition et du contexte canadiens de la criminologie.

La Commission félicite la Faculté des arts et des sciences —ainsi que les faculté et écoles affiliées participantes— pour la qualité et la pertinence du projet présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat par cumul avec appellation « Étude du phénomène criminel », à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2018-A0033-1102-590.

CE-1102-8 Comité des nominations de la Commission des études
– Recommandations en vue de la nomination de membres à des comités
 de la Commission des études

2018-A0033-1102-592

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présidente du Comité des nominations de la Commission des études, présente les recommandations du Comité en vue de la nomination de membres à des comités de la Commission ; les recommandations sont consignées au document 2018-A0033-1102-592.

On prend note d'une remarque sur la possibilité de prévoir des postes réservés à des chargés de cours dans la composition de la Sous-commission du premier cycle et de la Sous-commission des études supérieures.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur recommandation de son Comité des nominations, la Commission des études nomme :

À la Sous-commission du premier cycle

- Madame France Daigle (professeure titulaire au Département de microbiologie, d'infectiologie et d'immunologie de la Faculté de médecine),
- Madame Louise Demers (professeure titulaire et directrice de l'École de réadaptation de la Faculté de médecine, vice-doyenne associée aux sciences de la santé),
- Madame Carole Groleau (professeure titulaire au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences),
- Madame France Houle (professeure titulaire, vice-doyenne à l'administration et à la réforme des études de premier cycle de la Faculté de droit),

comme membres, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2020;

Au Conseil des études de premier cycle

- Monsieur Peter Dietsch (professeur titulaire au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences),
- Madame Tiiu Poldma (professeure titulaire à l'École de design de la Faculté de l'aménagement),
- Madame Sophie René de Cotret (professeure titulaire au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation),
- Monsieur Daniel Robichaud (professeur agrégé au Département de communication de la Faculté des arts et des sciences),
- Madame Zoey Mariniello Cochran (chargée de cours à la Faculté de musique),
- Monsieur Vincent Beauséjour (vice-doyen au développement des programmes et secrétaire de faculté de la Faculté de l'éducation permanente),
- Madame Josianne Robert (professeure agrégée, vice-doyenne aux études de premier cycle et directrice CFIM de la Faculté des sciences de l'éducation),

comme membres, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2020;

À la Sous-commission des études supérieures :

- Monsieur Régis Blais (professeur titulaire au Département de gestion, d'évaluation et de politique de santé, vice-doyen aux études, de l'École de santé publique),
- Monsieur Daniel Dumouchel (professeur titulaire au Département de philosophie de la Faculté des arts et des sciences),
- Madame Lise Poissant (professeure titulaire à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine),

comme membres, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2020;

Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement

- Monsieur Pierre Belhumeur (professeur titulaire au Département de microbiologie, d'infectiologie et d'immunologie, vice-doyen aux sciences fondamentales, de la Faculté de médecine),
- Monsieur Sébastien Béland (professeur adjoint au Département d'administration et de fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation),

- Monsieur Najib Lairini (chargé de cours de la Faculté des arts et des sciences [Département de science politique; DLLM]),
- Madame Guylaine Messier (chargée de cours à l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique de la Faculté de médecine),

comme membres, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2020;

Au Comité de l'interdisciplinarité

- Madame Geneviève Grégoire (professeure agrégée de clinique, vice-doyenne aux études médicales de premier cycle, de la Faculté de médecine),
- Madame Louise St-Denis (professeure agrégée de formation pratique au Département de nutrition de la Faculté de médecine),
- Monsieur Najib Lairini (chargé de cours de la Faculté des arts et des sciences [Département de science politique; DLLM]),

comme membres, pour un mandat de trois ans échéant le 30 juin 2021.

CE-1102-9 Élection d'un membre au Comité des nominations de la Commission des études

Ce point est reporté à une prochaine séance.

CE-1102-10 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1102-11 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 18 septembre 2018, à 14 heures.

CE-1102-11 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 35.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 16 octobre 2018 – délibération CE-1103-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot